ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

lycée Charles Péguy

CANDIDATURE EN DISPOSITIF DE RENFORCEMENT LINGUISTIQUE

CLASSE DE SECONDE

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Dans le cadre de la réforme du lycée, l'arrêté du 20 décembre 2018 positionne les sections européennes en cycle terminal de lycée, en lien avec la mention au bac. Néanmoins, le lycée Charles PEGUY a choisi de maintenir un dispositif spécifique de renforcement linguistique en classe de seconde générale et technologique en allemand ou en anglais à raison d'une heure par semaine pour les élèves ayant pour projet d'intégrer la section européenne anglais ou allemand à partir de la classe de 1ère générale.

En classe de 1ère et Tale générale, le dispositif linguistique optionnel « section européenne » s'organise comme suit :

- 1h de Mathématiques en langue anglaise pour la section européenne « Anglais – Maths » (associé à l'enseignement scientifique du tronc commun) ;
- 1h d'Histoire-Géographie en langue allemande pour la section européenne « allemand - HG » (associé à la discipline histoire-géographie du tronc commun).

La demande d'entrée dans ces dispositifs est gérée par le lycée par l'intermédiaire d'un dossier de candidature qui sera à compléter lors de l'inscription de l'élève. Les familles seront averties mi-juillet des suites données.

Vous avez ainsi la possibilité de solliciter une demande d'inscription en renforcement linguistique allemand ou anglais. Le cumul des deux dispositifs n'est pas possible (ni avec les dispositifs ABIBAC et section d'excellence sportive escrime).

Remarques :

- Le dispositif est une initiative de l'établissement et ne constitue pas un enseignement obligatoire mais un dispositif pédagogique facultatif. La capacité d'accueil est limité et le lycée effectuera une sélection des candidatures ;
- Le lycée se réserve la possibilité de ne pas ouvrir le dispositif si le nombre de candidats retenus n'est pas suffisant ;
- Le cumul du dispositif avec une option facultative est soumis à la possibilité de prendre en compte les contraintes de faisabilité. Lors de l'inscription l'élève sera invité à classer ses priorités ;
- Un prorata d'élèves candidats sera retenu proportionnellement au nombre d'élèves issus des trois collèges publics du secteur de recrutement et des élèves provenant des établissements privés et hors secteur inscrits en classe de seconde à la rentrée 2022 ;
- L'admission dans ces dispositifs sera communiquée aux familles mi-juillet.